



CONSEIL GENERAL

Législature 2021-2024

16^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023
AUDITOIRE DES COLLEGES DE VIGNER

Présidence : M. Yann Chalon

Secrétariat (suppléante) : Mme Cinzia Generoso Bornand

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Procès-verbal de la séance du 22 juin 2023	Page	2
3.	Désignation de l'organe de révision des comptes 2023, 2024 et 2025 ; rapport à l'appui	Pages	2 - 3
4.	Révision du règlement général du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle ; rapport à l'appui	Pages	3 - 5
5.	Demande de crédit d'engagement de CHF 7'427'000.00 pour la réfection et le réaménagement de la rue de la Maigroge, de la rue Daniel-Dardel et de la route de Lignières (RC 2185) ; rapport à l'appui	Pages	5 - 10
6.	Fusion : point de situation	Pages	10 - 12
7.	Communications du Conseil communal	Pages	10 – 17
8.	Motions et propositions	Page	17
9.	Interpellations et questions	Pages	17 - 25

Date	Statut	Commentaires
13.10.2023	Version provisoire pour approbation	
14.12.2023	Version définitive approuvée	

Le Président

Mesdames et Messieurs,

Il est 19h31, je vous remercie de bien vouloir prendre place. La 16^e séance du Conseil général de cette législature est ouverte, je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue. Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et vous avez reçu l'ordre du jour.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, je me permets de vous rendre attentifs à l'article 41, alinéa 1, du Règlement général de notre commune, selon lequel un membre du Conseil général empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du président. Un courriel au président avec copie à l'Administration suffit. On ne se fait pas excuser oralement lors de l'appel. Actuellement, nous avons reçu l'annonce de trois personnes excusées, soit Messieurs Jean-Philippe Pramil, Ludovic Kuntzer et Abraham Doblado.

1. Appel

Le président donne la parole à Mme Cinzia Generoso Bornand, secrétaire suppléante, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 29

Excusés : MM. Ludovic Kuntzer, Abraham Doblado, Jean-Philippe Pramil, Georges Bertoni, Benjamin Jaggi, René Lüthi, Ramadan Nrecaj

En retard : ---

Suppléant : M. Patrick Sandoz

Le président informe que les textes doivent être transmis à Mme Anaïs Horvath, par courriel, ceci le plus tôt possible après la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Désignation de l'organe de révision des comptes 2023, 2024 et 2025 ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion du 11 septembre 2023 (non lu) :

Présidée par Mme Nathalie Müller, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 septembre, en présence de huit de ses membres, de quatre membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La Commission a pris acte de la proposition du Conseil communal de renouveler le mandat à l'actuelle société fiduciaire pour ces prochaines années.

Il est remarqué qu'en cas de fusion de communes, le mandat ne sera évidemment pas étendu à l'année 2025.

La Commission financière recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter cette proposition.

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous n'avons pas d'objection d'entrée en matière.

M. Flavio Buschini (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR s'est réuni mardi 19 septembre pour sa séance de groupe et a discuté du rapport présenté ce soir. Il s'agit du renouvellement de l'organe de révision de la Commune, désigné pour un à trois exercices, selon le règlement communal.

Actuellement, la révision est effectuée par la Fiduciaire Leitenberg et Associés SA et ce depuis trois exercices.

Il est proposé par le Conseil communal de renouveler le mandat du réviseur pour les exercices 2023 à 2025 (ou, en cas de fusion, jusqu'à échéance), celui-ci ayant donné pleine satisfaction.

Ce rapport n'a pas donné lieu à des débats au sein du groupe, qui l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance préparatoire du mardi 19 septembre, le parti socialiste a examiné le rapport du Conseil communal au Conseil général portant sur la prolongation du mandat de la Fiduciaire Leitenberg et Associés SA.

Le Parti socialiste a pris acte que cette prolongation portera sur les années 2023, 2024 et 2025.

Dans les faits, en cas, très probable, de l'acceptation de la fusion, ce sont les exercices comptables de 2023 et 2024 qui seraient concernés ; l'année 2025 ne le serait que par l'approbation des comptes de l'exercices 2024, ceci par le Conseil général de la nouvelle commune.

Le Parti socialiste, à l'unanimité des personnes présentes lors de séance préparatoire, approuve la prolongation du mandat qui vous est soumise ce soir.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président ouvre la discussion de détail. Celle-ci n'appelant pas de remarque, **le président** passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Révision du règlement général du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle ; rapport à l'appui

Rapport de la Commission financière et de gestion du 11 septembre 2023 (non lu) :

Présidée par Mme Nathalie Müller, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 septembre, en présence de huit de ses membres, de quatre membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La commission a pris acte de la proposition de révision du règlement général du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle.

Cette révision concerne en particulier l'élargissement du syndicat aux communes de Anet (Ins) et Müntschemier, ainsi que quelques autres aspects formels comme la mention explicite de l'exploitation d'une déchetterie intercommunale.

La Commission financière recommande à l'unanimité au Conseil général d'accepter cette modification.

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nos délégué-e-s au Conseil intercommunal de la Châtellenie de Thielle ont déjà approuvé le règlement qui nous est présenté. Nous n'avons formellement qu'à nous prononcer sur l'élargissement de ses buts.

Or, toutes et tous dans cette salle nous connaissons et pratiquons de longue date le nouveau but qui est inscrit dans ce règlement, à savoir l'exploitation d'une déchetterie en faveur des communes membres et clientes.

Ou quand la réalité va plus vite que le droit, même dans les institutions publiques.

C'est à l'unanimité que le groupe socialiste approuvera l'arrêté qui nous est soumis.

L'examen du rapport lui aura permis – au-delà du seul point qui nous est soumis ce soir – de prendre la mesure des grandes manœuvres en cours dans l'Entre-deux-Lacs pour accueillir deux communes bernoises. La STEP inaugurée en 1974 fait peau neuve. Elle a vécu une première extension en 2002 et une seconde est à bout touchant pour accueillir Ins et Müntschemier. Mieux, notre STEP sera en mesure d'assurer un fonctionnement conforme aux exigences de rejet, tout en limitant les investissements à une enveloppe qui peut raisonnablement être amortie sur une quinzaine d'années. Les STEP actuelles de l'Entre-deux-Lacs, soit Erlach, Le Landeron et La Tène, seront maintenues jusqu'à l'horizon 2035.

Mais nous en disons déjà trop. Pour en savoir plus, il conviendra d'attendre le rapport des délégué-e-s au Syndicat de la Châtellenie de Thielle, rapport prévu à la séance du budget 2024.

M. David Guenin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Conseil communal nous demande de nous positionner sur la révision du règlement général du Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle.

Il s'avère que cette révision, qui consiste essentiellement en une formalité administrative, n'a pas suscité de grands débats au sein du groupe PLR. Très rapidement, le vote du groupe a débouché sur une acceptation à l'unanimité.

Ainsi, le PLR votera pour cette modification.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous acceptons l'entrée en matière.

Le président ouvre la discussion de détail. Celle-ci n'appelant pas de remarque, **le président** passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 7'427'000.00 pour la réfection et le réaménagement de la rue de la Maigroge, de la rue Daniel-Dardel et de la route de Lignières (RC 2185) ; rapport à l'appui

Le président annonce qu'une nouvelle version du réaménagement de la rue de la Maigroge, rue Daniel-Dardel et de la route de Lignières a été déposée sur vos tables pour information.

Le président donne la parole à un membre du Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

Une petite explication sur le document que vous avez reçu aujourd'hui, il y a eu quelques problèmes sur le 1^{er} document qui mettait des emprises sur des terrains privés, au niveau des trottoirs, cela venait d'une erreur glissée sur le document. Il y a qu'une seule emprise et cela concerne quelques propriétés sur le haut de la route de Lignières.

Il y a juste une petite coquille qui s'est glissées dans le rapport, c'est qu'il n'y aura pas de piste cyclable mais uniquement une bande cyclable car nous sommes dans l'impossibilité, au niveau de la largeur de la route, d'y faire une piste cyclable.

Rapport de la Commission financière et de gestion du 11 septembre 2023

Le président donne la parole au Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Juste une petite explication sur le document que vous avez reçu aujourd'hui et qui a été mis sur Echo : il y a eu quelques problèmes sur le premier document, qui mettait des emprises sur un terrain privé au niveau des trottoirs. C'est une erreur qui s'était glissée sur le document au niveau « emprises sur terrain privé ». Il y a une emprise qui est tout en haut de la route de Lignières, vers les dernières propriétés, donc c'est bien les seules emprises qu'il y aura sur le domaine privé.

Que l'on se rassure, parce qu'il y a des murs au bord, donc je ne vois pas comment nous aurions pu repousser les murs. La question est venue, c'est la raison pour laquelle notre bureau d'urbanisme a retravaillé aujourd'hui ce projet.

Et puis, il y a juste une petite coquille qui s'est glissée dans le rapport : il n'y aura pas de piste cyclable, mais une bande cyclable. Nous sommes dans l'impossibilité au niveau de la largeur de la route de faire une piste cyclable.

Je reprendrai la parole plus tard et vous remercie pour votre attention.

Le président demande si une lecture du rapport de la Commission financière et de gestion est souhaitée, ce qui est le cas. La parole est ainsi donnée au rapporteur suppléant de ladite commission. La lecture des deux autres rapports n'est pas demandée.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présidée par Mme Nathalie Müller, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 11 septembre, en présence de huit de ses membres, de quatre membres du Conseil communal et de l'administrateur communal.

La commission a réexaminé la demande de crédit en objet.

On rappelle que la première version du crédit, présentée en mai 2023, avait fait l'objet d'un renvoi au Conseil communal, notamment avec la demande que les coûts soient établis sur la base d'offres. La Commission des énergies avait également émis quelques propositions de modifications de l'objet des travaux.

Il se trouve que la nouvelle version de la demande de crédit répond aux raisons qui avaient motivé le renvoi, avec en particulier :

- La part du crédit à la charge du compte du réseau électrique s'en trouve diminuée d'environ CHF 200'000.00, de CHF 2,7 à CHF 2,5 millions suite, notamment, au renoncement à l'établissement d'une nouvelle station transformatrice à Chair-d'Ane.*
- Pas de remplacement de luminaires : ceci sera effectué plus tard dans le cadre d'un plan général pour tout l'éclairage public.*
- Les coûts sont maintenant établis sur la base d'offres reçues. Si, pour le génie civil, ils sont pour la plupart plus élevés (souvent entre 5 et 10 %) que dans la version précédente du rapport, ils ne souffrent plus de l'incertitude qui y était affichée.*

Le Conseil communal a précisé que les coûts d'excavation pour le chauffage à distance ne sont pas inclus dans le crédit en objet, ces derniers étant à la charge du Groupe E.

Un membre de la commission remarque que seule une petite partie du crédit sera à la charge de fiscalité générale : environ CHF 1,6 million. Tout le reste est à la charge des comptes autoporteurs de l'eau, de l'épuration et du réseau électrique, qui sont donc financés par les tarifs payés par les consommateurs. Concernant le réseau électrique, l'investissement est particulièrement élevé et pèsera notablement sur le bilan de ce compte autoporteur.

En vue des interruptions de trafic et autres désagréments liés au chantier, la commission a recommandé au Conseil communal de soigner particulièrement la communication aux riverains et à la population en général.

Au vu du montant élevé du crédit, la Commission financière et de gestion s'engage à mettre régulièrement à son ordre du jour le suivi des travaux et des coûts.

En conclusion, la Commission financière et de gestion recommande, à l'unanimité au Conseil général, d'accepter ce crédit.

Rapport de la Commission des énergies du 6 septembre 2023 (non lu) :

Demande de crédit d'engagement de CHF 7'427'000.00 pour la réfection et le réaménagement de la rue de la Maigroge, de la rue Daniel-Dardel et de la route de Lignièrès (RC 2185)

Lors de sa séance conjointe du 6 septembre 2023 avec la Commission des infrastructures, la Commission des énergies a réexaminé la demande de crédit en objet.

On rappelle que la première version du crédit présentée en mai 2023 avait fait l'objet de quelques propositions de modifications, notamment en questionnant la nécessité d'un nouveau transformateur à Chair-d'Ane.

Il se trouve que la nouvelle version de la demande de crédit répond à l'essentiel des propositions de la Commission des énergies, avec en particulier :

- Pas de nouvelle station transformatrice.
- Pas de remplacement de luminaires : ceci sera effectué plus tard dans le cadre d'un plan général pour tout l'éclairage public.

La part du crédit à la charge du compte du réseau électrique s'en trouve diminuée d'environ CHF 200'000.00, passant de CHF 2,7 à CHF 2,5 millions.

Un membre de la commission exprime toutefois le souci que ce gros investissement alourdisse excessivement le bilan de ce compte autoporteur, ce qui aurait comme conséquences, à terme, des augmentations des tarifs facturés aux utilisateurs.

Mais le Conseil communal rappelle que Eli10 a établi un tarif commun pour la distribution d'électricité valable sur toute sa zone de desserte. Ainsi, l'effet des investissements à Saint-Blaise sur les prix est dilué, car, de fait, il est en partie payé aussi par les consommateurs des autres communes.

La Commission des énergies, à sa grande majorité, recommande donc au Conseil général, d'accepter ce crédit.

Rapport de la Commission des infrastructures et espaces publics (non lu) :

Ce rapport se base sur le rapport initial du 3 mai 2023 (voir annexe). Il ne traite donc que des éventuels écarts ou éléments nouveaux observés entre la situation de mai 2023 et celle de septembre 2023.

Partant, la Commission des infrastructures et espaces publics, réunie en séance commune avec la Commission des énergies le 6 septembre 2023, relève que :

1. Sa recommandation en mai 2023 de repousser le vote du crédit a été retenue et permet au Conseil communal de présenter aujourd'hui une demande plus crédible, tant du point de vue des éléments purement liés aux énergies que du budget ;
2. Les coûts présentés dans le rapport du Conseil communal du 21 septembre 2023 se basent, pour le plus gros poste (génie civil), sur un appel d'offre. Ce qui permet d'enlever l'incertitude de +/- 20 % présente dans le rapport du Conseil communal du 11 mai 2023 ;
3. Du point de vue strictement des « infrastructures et de espaces publics », aucun élément majeur n'a été ajouté ou modifié entre les deux demandes de crédit.

En conclusion et à l'unanimité des membres présents le 6 septembre 2023, la commission donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux et accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 7'427'000.00.

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme May Rousseau (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Mardi soir dernier, le groupe socialiste se retrouvait à la salle de Justice pour aborder cette demande de crédit.

Gros dossier, gros budget, gros chantier. Bien des questions, des peurs, des inconnues.

Pour une route pour rouler, pour des voitures, tout ça pour ça. Mais où sont les ânes, le temps des chevaux, le temps des Romains ?

Depuis quand ce tracé est-il comme cela ? Ce n'est pas notre passage quotidien, avec nos véhicules, qui est le principal coût de ce chantier, en partie d'ailleurs payé par le Canton, mais bien le sous-sol, ce que l'on cache, la partie que l'on veut oublier : l'eau, le gaz, les égouts, l'électricité, le câble et le futur chauffage à distance. Ces choses de tous les jours, que l'on utilise sans même s'en rendre compte et qu'aujourd'hui nous semblent si exorbitants.

Il s'agit donc de plus que de faire une route, mais bien d'investir dans nos infrastructures pour garantir à la population une bonne qualité de vie.

Le groupe remercie le travail entrepris depuis le mois de mai pour toute la partie électricité. Merci également d'avoir pris le temps de demander des soumissions pour toute la partie de génie civil et avoir pu ainsi mieux évaluer les coûts du projet.

Même si vous attendiez l'acceptation du crédit, nous regrettons que les démarches auprès des riverains pour les aménagements des trottoirs n'aient pas encore eu lieu. La communication est la partie importante dans chaque projet et nous espérons qu'un bon déroulement de ce chantier va être mis en place professionnellement. Ainsi, des consultations publiques, des séances d'informations, sont des bons moyens pour améliorer la communication et semblent indispensables pour la réussite d'un projet. Et même si la majorité de ce chantier a un aspect très technique, la finalisation du revêtement aura un impact plus grand sur notre quotidien dans les années à venir.

Ce sont les détails qui feront la différence entre les besoins d'un projet et ce projet publique.

La sécurité pour notre groupe est primordiale, que ce soit lors des travaux, mais surtout quand il faudra partager toutes les mobilités. A cet égard, nous pensons que le projet peut encore faire mieux.

Le groupe socialiste salue le réaménagement du passage piétons venant de la gare CFF, longtemps souhaité, il va enfin pouvoir être réalisé.

Il aurait pu être accordé une place plus importante aux cyclistes, mais nous comprenons qu'avec l'élargissement des trottoirs et la création de nouveaux, c'est déjà tout un pas en faveur de la mobilité douce.

Nous espérons que les automobilistes pourront comprendre les bienfaits de pédaler et celui de prendre l'air en marchant, et plus souvent, laisserons leur voiture au garage, pour profiter de notre beau village.

Responsables du chantier, ne vous reposez pas sur un rapport mais continuez la recherche de l'amélioration, la réflexion, la perfection et ne négligez pas la communication. Ce chantier va durer, chaque étape va porter son lot de réflexion.

La majorité du groupe PS soutiendra cette demande de crédit.

M. David Guenin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour tuer tout suspense, le groupe PLR, lors de sa réunion de mardi, a voté à l'unanimité en faveur cette demande de crédit de plus de CHF 7 millions.

En effet, il est relativement évident que les travaux à réaliser sont indispensables.

Pour rappel, nous votons en septembre, alors que la demande initiale avait été faite en mai. Nous aurions donc dû nous prononcer sur cet objet en mai. Or, à cette période, deux points importants nécessitaient des clarifications.

Aujourd'hui, ces clarifications ont été apportées et plus rien ne s'oppose à l'acceptation de cette demande de budget.

Premièrement, l'incertitude du budget de plus ou moins 20 % a été levée, grâce notamment à des appels d'offres.

Deuxièmement, certains aspects d'ordres techniques liés aux énergies ont été solutionnés. Reste que le montant du crédit est très élevé pour une commune qui a mal à ses finances. Ce projet est compliqué et conséquent, de par le nombre élevé de corps de métiers sollicités, mais également à cause de la configuration de la zone touchée par les travaux.

Il s'agira dès lors de suivre de très près le déroulement des travaux afin que les coûts soient respectés, que les risques techniques soient diminués et que le planning soit tenu pour ne pas prolonger les nuisances.

Les riverains et une bonne partie des villageois seront fortement impactés par cette réfection, il conviendra de soigner la communication et les aménagements routiers pour minimiser autant que faire se peut les désagréments.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Notre groupe accepte la prise en considération, nos commentaires s'alignent bien avec les conclusions de la Commission financière et de gestion. Nous n'avons rien à ajouter.

Le président indique que l'entrée en matière n'étant pas combattue, la parole est redonnée au Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie les groupes pour leur acceptation de ce rapport. Il est vrai qu'il y a très longtemps que nous n'avons pas voté un rapport aussi important au niveau du montant du crédit, à part les collèges, mais c'était un autre crédit puisqu'il y avait une participation financière des différentes communes de l'éorén.

Au niveau du montant, c'est un énorme crédit, mais surtout au niveau de la mise en ordre de nos infrastructures, il était important que l'on puisse passer ce crédit maintenant. Vous l'aurez constaté à la lecture du dossier et à la vue des photos, nos infrastructures ont bien besoin d'être changées et modifiées, tant en ce qui concerne l'eau claire que l'électricité. Cela va nous permettre d'enterrer les lignes aériennes au début de la rue de la Maigroge, mais aussi de doper un tout petit peu nos installations électriques. Avec l'augmentation des pompes à chaleur et des panneaux solaires sur les toits, nous aurons besoin de beaucoup plus de puissance au niveau de l'électricité.

Nous avons fait deux rapports techniques, qui ont été établis par Eli10, notre mandataire, accompagné de conseillers internes et externes qui ont permis d'arriver à un rapport qui est beaucoup plus complet que celui que nous avions prévu au mois de mai. C'est donc une bonne chose que nous ayons pu compléter ce rapport avec les différentes questions qui ont été posées au fur et à mesure, pour arriver à un rapport, je pense, relativement abouti.

Le stade suivant : une fois que le délai référendaire sera passé, il faudra se mettre au travail et surtout, cela a été signalé par tous les groupes, mettre un accent très très fort sur la communication, ce que nous allons faire. Il y aura un impact très fort au niveau de la circulation dans le village, puisque la rue de la Maigroge va être fermée momentanément. Dans la phase 2 du chantier, car nous allons travailler par phase, une partie de la circulation va être ramenée sur certaines rues du village, qui sont aujourd'hui très étroites. Nous allons donc aussi devoir prendre des mesures de circulation pour tenter de réduire un peu la vitesse des véhicules. Cela a été dit pour la sécurité des gens, la sécurité des piétons, la sécurité des vélos, la mobilité douce.

Je pense que, maintenant, le travail essentiel va être le contrôle des coûts. Naturellement, avec un bureau d'ingénieur dont c'est le travail, mais nous allons suivre cela aussi à la Commune, avec la Commission financière, qui souhaite avoir un suivi régulier de ce crédit, ce qui est très bien.

Les travaux vont se faire sur deux à trois ans, c'est long. Cela sera fait sur deux législatures, donc avec des changements des personnes qui vont s'occuper de ce dossier au niveau politique. Il est important dans ce sens que nous puissions le passer ce soir et que nous ne le saucissonnions pas. Vous avez lu que nous avons parlé de discuter avec les propriétaires concernant les emprises sur les trottoirs. Je l'ai dit en préambule, seules deux parcelles, je crois, sont concernées sur les hauts de Saint-Blaise. Nous ne voulions pas brûler les étapes, nous attendions que le crédit soit voté avant d'aller discuter avec les propriétaires pour les emprises qu'il y aura sur leurs terrains, qui n'interviendront vraisemblablement pas avant 2026. Nous avons donc un peu de temps devant nous. Cependant, il faut que l'on s'y mette maintenant pour être sûrs de pouvoir arriver à notre but.

Donc, logiquement, les travaux devraient commencer au printemps 2024 pour se terminer en 2026. Il faudra beaucoup de patience aux automobilistes et aux habitant-e-s de Saint-Blaise, mais néanmoins je fonde beaucoup d'espoir sur cette nouvelle route. Ce n'est qu'une route effectivement, mais ce qui compte pour nous c'est les infrastructures qui passent dessous. A une époque où l'eau devient un élément très rare, je pense qu'il était essentiel que l'on arrête d'avoir des fuites sans cesse sur notre réseau d'eau, avec des coûts très importants. Surtout qu'une eau qui fuit dans le terrain est une eau qui coûte et qui ne peut pas être utilisée.

Le président ouvre la discussion de détail. Celle-ci n'appelant pas de remarque, **le président** passe au vote.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Fusion : point de situation

Le président donne la parole au Conseil communal.

M. Marc Renaud (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dernier épisode dans cet hémicycle : c'était le vote au mois de mai, où tous les législatifs ont accepté le projet « Fusion ». A la suite de cela, une rencontre a eu lieu début juillet en rassemblant les membres du Comité de pilotage et les partis des quatre communes. Cette rencontre a véritablement lancé la campagne en vue du vote populaire du 26 novembre. Nous en sommes donc là.

Le travail du COPIL change de nature, évidemment, puisque le projet « Fusion » est arrêté et accepté. Actuellement, nous sommes plutôt dans une phase de préparation pour la phase transitoire qui aura lieu l'année prochaine entre le vote, s'il est positif le 26 novembre, et la fin de l'année prochaine. Ce sera une période qui sera compliquée, intéressante, enrichissante, sur laquelle il faudra poser des étapes, réfléchir de quelle manière est-ce que le travail devra se faire, qu'est-ce qui doit être fait en amont... Donc, actuellement, le travail du comité de pilotage est plutôt sur cette période-là et qui commencera après le vote.

Je vous encourage à prendre votre téléphone ou votre ordinateur, et à re-regarder le site fusion-baslac.ch. Vous le connaissez déjà, mais vous n'avez certainement pas encore découvert une nouveauté relativement importante : il y a un nouvel onglet, nommé « Sur quoi on vote », qui est vraiment exemplaire au niveau de la vulgarisation de ce que peut être le contenu qui sera mis en vote, c'est-à-dire la convention de fusion et le rapport avec ses pièces annexes. Vous avez une rubrique qui explique en cinq minutes l'essence même du projet. Vous avez la possibilité de cliquer et d'avoir cinq minutes supplémentaires d'informations sur les rapports des groupes de travail... En tout cas je vous encourage sincèrement à aller regarder cela et si cela vous intéresse, de le partager avec les personnes de votre entourage !

Maintenant, un petit mot sur la campagne : cette dernière ne concerne évidemment pas directement le comité de pilotage, puisque nous sommes là pour présenter le projet. Donc un groupe pro-fusion s'est instauré au début de l'été. Nous avons de la chance d'avoir, à Saint-Blaise et au sein de cet hémicycle, plusieurs de ses représentants, je pense que je peux les citer en commençant par la gauche : Mme Pascale Giron, Mme Silvia Carolillo en suppléance, Mme Florence Porret et M. Charles Constantin, qui font partie de ce comité. Je les remercie sincèrement de leur investissement, de l'énergie qu'ils vont apporter, surtout à expliquer ce projet de fusion et à rendre la campagne vivante. Pour parler plus amplement de la campagne, je me permets de passer la parole, si Monsieur le Président l'accepte, à M. Charles Constantin, un des représentants de ce comité pro-fusion.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Au début juillet, comme l'a expliqué M. Marc Renaud, les présidents des partis politiques des quatre communes ont été convoqués par le COPIL de la fusion. Les messages ont été les suivants :

- Le projet Laténa a été accepté dans les 4 communes.*
- Pour la campagne, le relai est transmis aux pro et aux anti-fusion.*
- Les communes mettront les mêmes montants à disposition des pro et des anti-fusion.*
- D'ici le 26 novembre 2023, le COPIL communiquera d'une manière factuelle.*

En parallèle, nous avons appris que le COPIL et les conseils communaux seront plutôt discrets durant toute la campagne. Nous avons pris acte de ces informations.

Mesdames et Messieurs,

JE SUIS UN PARTISAN DE LA FUSION. Et avec des responsables politiques de Saint-Blaise et d'autres communes, nous allons mener campagne. Notre objectif est d'informer les citoyennes et citoyens, de leur présenter les arguments en faveur de la fusion et de les encourager à aller voter. Il nous importe de tout entreprendre pour que personne ne puisse déclarer le soir du 26 novembre prochain : « Je ne savais pas ce qu'on devait voter » ou « Je n'avais pas compris les réels enjeux de ce scrutin ».

A cet effet, nous avons déjà publié des textes dans le Bulcom du 15 et du 22 septembre. En outre, nous organiserons 4 événements :

- Mercredi 18.10.2023 - 19h30 Auditoire de Vigner à Saint-Blaise*
- Jeudi 26.10.2023 - 19h30 Salle BSP à Hauterive*
- Jeudi 02.11.2023 - 19h30 Hôtel du Chasseur à Enges*
- Mercredi 08.11.2023 - 19h30 Espace Perrier à Marin*

Au cours de ces événements, il y aura quelques surprises du côté des invités. Nous dévoilerons le casting la semaine prochaine. D'autres mesures sont programmées.

Je remercie le conseiller communal de la tribune pro-activement offerte et lance l'appel suivant, notamment aux partisans et partisanes de la fusion :

Si vous voulez que cette fusion passe, engagez-vous. Pascale, Sylvia, Florence et moi avons besoin de forces vives et d'autres impulsions. Comment procéder ? Parlez de la fusion autour de vous et inviter à la consultation de la documentation. Le site www.fusion-baslac.ch - permettez-moi l'expression - il est bien foutu ! Participez avec vos proches à l'un ou plusieurs des événements. Au moins à un. C'est mathématiquement impossible que les quatre événements tombent en collision avec d'autre rendez-vous inscrits dans votre calendrier... à moins que vous soyez conseiller d'Etat, ou conseiller fédéral.

Likez et partagez nos publications sur les réseaux sociaux. Contactez-nous. Comme dirait le regretté Coluche : on compte sur vous !

7. Communications du Conseil communal

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelques informations brèves, tout d'abord concernant le port. Nous avons une borne Euro-relais qui a eu quelques problèmes cette année. Je voulais rassurer en disant que des travaux ont été faits à moindre frais, les réparations ont donc été effectuées et la borne Euro-relais reste tout de même robuste à l'intérieur et pourra durer encore quelques années. Bien sûr, dans quelques années, nous pourrons venir avec un projet plus complet de la zone Euro-relais pour faire quelque chose d'attrayant.

D'autres communications assez rapidement :

L'auditoire de Vigner, où nous sommes, j'en ai déjà parlé lors du dernier Conseil général, en indiquant que nous étions en train de faire une identité visuelle. Elle est faite, elle a été décidée et votée par le Conseil communal et va être appliquée sur une signalétique qui sera disposée dans le village et autour du bâtiment, pour arriver à ce bel auditoire. Nous sommes en train de réaliser cela. Nous travaillons également sur une programmation, comme je vous l'avais déjà dit la dernière fois, et après nous ferons, avec l'équipe de communication de la commune, toute une panoplie de communications, type flyers, réseaux sociaux, office du tourisme, en parler aussi au réseau Neuchâtel-Littoral, dans les Conférences des Directeurs Communaux (CDC). J'ai fait le test d'ailleurs, en allant au rencard culturel de Neuchâtel : en montrant mon téléphone portable, je suis allé voir les acteurs en leur disant « Vous savez, nous avons un bel auditoire à Saint-Blaise » et le résultat n'était pas mal, donc cela est prometteur !

Je profite d'avoir la parole pour vous parler des groupes dont nous faisons partie, les conseillers communaux, qui sont des groupes intercommunaux, et je pense que c'est aussi l'occasion de temps en temps de vous donner des nouvelles par rapport à cela. Entre autres de la RNL, Réseau Neuchâtel Littoral, culture, loisirs et sports, où des choses se passent. La première chose, que vous connaissez déjà je pense, c'est le prix RNL, qui va reprendre son activité. Il a déjà été donné l'année passée à des festivals, aux acrobates du cirque Zali. C'est quand même un prix de CHF 25'000.00 qui est attribué ! Le prix va être lancé d'ici la fin de l'année, sur des projets qui relient les communes du Littoral, des projets aussi bien sportifs que culturels ou festifs. Nous y participons, c'est une information intéressante, Saint-Blaise est vraiment partie prenante de ces tâches-là.

Nous sommes aussi partie prenante concernant la vaisselle réutilisable. On y travaille dans ce RNL, comme ça vous avez également des informations concernant ce travail. Nous sommes en coordination avec le Canton, nous avons participé à l'élaboration du fascicule qui aide toute manifestation et nous sommes aussi en train de rencontrer de nouveaux acteurs, qui s'appellent « Neuchcup », qui permettent de laver de la vaisselle à Neuchâtel pour ne pas devoir l'envoyer je ne sais trop où pour être lavée.

Un autre des projets de ce RNL, culture, sports et loisirs, c'est un projet qui me tient à cœur. C'est de relier toutes les infrastructures sportives externes du Littoral. On ne sait pas encore comment, mais en tout cas, pour les mettre en avant, comme le Street Workout que nous avons à Saint-Blaise ou celui à La Tène, d'autres choses à Hauterive, et cetera tout le long du Littoral.

Parlons aussi des groupes des comités directeurs, les CDC. Je frime un peu car c'est des termes que je ne connaissais pas il y a trois ans en arrière... Maintenant je les connais, donc j'aime bien en parler !

Donc nous faisons partie aussi, les conseillers communaux, de pleins de CDC. Celle dont je vais vous parler ici est celle « Culture, Loisirs et Sports ». Une chose, qui à mon avis est très importante, est qu'un avant-projet est en consultation, nommé « LEAC », et nous pouvons donner notre opinion, en tant que commune, pour défendre également les communes face au Canton. Cette loi s'appelle la Loi cantonale d'Encouragement aux Activités Culturelles, avec des travaux vraiment intéressants pour tout ce qui est de la culture.

Nous faisons aussi partie de la CDC « Informatique », une nouvelle CDC qui n'existait pas avant. C'est une CDC avec un avenir, je pense, prometteur, qui permet de réunir les acteurs communaux dans un même lieu pour discuter, pour voir où nous allons avec l'informatique. Nous voyons que l'informatique est vraiment important, donc nous pouvons amener des propositions. Ce qui est intéressant aussi, c'est que nous sommes très proches du SIEN, ce qui permet d'avoir des questions, des débats, très proches également d'autres communes et nous pouvons porter des projets. Nous sommes proches du SIEN mais aussi de l'OGIN, soit l'Organe de Gouvernance de l'Informatique du canton de Neuchâtel, donc c'est quand même intéressant que la Commune de Saint-Blaise puisse aussi participer et donner son avis au nom de cette CDC. Parmi cette CDC « Informatique », il y a de nouveaux data center que nous avons pu visiter. Il y a un travail qui est fait dans ce canton pour l'informatique qui est quand même à souligner et dont nous profitons directement comme nous sommes des partenaires. Un centre est donc terminé à la Chaux-de-Fonds et un autre est en train de se terminer à Neuchâtel. Les données que vous stockez sur Echo sont donc bien gardées, bien sécurisées, avec des protections intéressantes à voir, aussi au niveau technique. Je rappelle aussi, en tant que partenaire, qu'il y aura le forum du SIEN, du 6 au 10 novembre, qui est un moment intéressant pour parler de divers sujets de tout ce que comporte l'informatique au niveau communal.

J'en ai fini pour ce qui concerne ces groupes intercommunaux, en espérant vous avoir quand même un peu intéressé-e-s.

Je retourne au port pour vous parler rapidement de la pêche. On se dit « mais elle est où cette pêche ? Va-t-elle arriver ? ». Alors le problème, c'est que les plans ont été faits, l'architecte qui était mandaté par Monsieur Magnin a été remercié et Monsieur Magnin a demandé un autre architecte. Donc cela a un peu de retard mais, juste pour vous informer, cela continue. Ce projet est toujours d'actualité.

Nous passons maintenant à quelques dates, dans le festif, vous me connaissez :

La Fête des Mascarades, jeudi prochain, avec fondue, cortège, boissons, organisée par la Commission du 3Février et avec l'aide, bien entendu, de la Commune.

Je vous informe aussi que, tout en restant dans un esprit de fusion, les quatre communes fusionnables travaillent déjà depuis un moment sur le passeport vacances des jeunes pendant leurs vacances scolaires, qui se tiennent du 2 au 15 octobre. Les activités sont organisées dans chacune des quatre communes et nous avons vingt-cinq enfants qui vont y participer, avec différentes activités, qu'elles soient sportives, de découverte, de nature, et cetera.

Dernière date à vous communiquer, c'est une date qui me tient à cœur, le 14 octobre à 10h30. A la Rive-de-l'Herbe, il y aura une lecture. Une lecture des archives concernant la Grande Guerre, car le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe a été réquisitionné durant la Guerre. Alors je ne suis pas un expert en histoire, mais je pense que cela est intéressant. Vous êtes tous cordialement invité-e-s, c'est bien

entendu gratuit, et après il y aura la visite d'une maison, la maison Robert, pour ceux qui connaissent, où des artistes pratiquaient leur art. Donc je le répète, le 14 octobre, à 10h30, à la Rive-de-l'Herbe.

J'en aurais fini, mais je ne peux pas finir sans dire : merci ! Merci à qui ? Au match FC Saint-Blaise contre FC Bâle ! C'était un moment incroyable, je ne sais pas qui y était, mais moi j'en ai eu les frissons, franchement je pense que personne n'oubliera ce moment incroyable qui s'est fait là. Alors, je veux juste simplement remercier, remercier le FC Saint-Blaise et Benjamin Jaggi, qui n'est malheureusement pas là ce soir, qui ont vraiment eu ce courage et osé faire cela. Quand il m'en a parlé je lui ai dit « Mais à la Maladière ? » et il m'a dit « Non, non, à Saint-Blaise ! ». Et bien c'est réussi donc bravo à eux ! Des bravos et des remerciements également aux bénévoles, il y en avait une centaine. Un remerciement tout particulier à l'Administration communale, qui a suivi cela de A à Z, pour que tout se passe bien, donc merci beaucoup à la voirie, qui était aussi là pour donner un coup de main. A la très belle collaboration des ASP du Littoral, qui ont participé, avec les communes qui ont donné mandat à leur ASP pour venir aider, et aussi à la Police cantonale. Donc tout s'est bien passé, il n'y a pas eu de heurts particuliers à part un peu d'insolation. Remercions aussi le FC Bâle, qui a été partie prenante. Ils sont venus, ils ont participé, ils ont organisé pour que tout se passe bien. Et puis enfin, merci au chef du dicastère de la sécurité, Monsieur Renaud, pour tout ce qu'il a pu faire aussi pour ce match.

M. Marc Renaud (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Si le Conseil communal organise trois ateliers en moins de quatre semaines, ce n'est pas un hasard, mais bien une volonté que nous avons d'intégrer davantage la population aux réflexions et enjeux de la politique locale. Je vais passer en revue rapidement les ateliers concernés :

- Le vendredi 29 septembre 2023, atelier ReliÂges : le but de cet atelier est de faire émerger des solutions permettant aux aînés d'améliorer leur quotidien. C'est ouvert aux plus de 70 ans. L'inscription est désormais terminée et il y a trente personnes qui se sont inscrites, c'est-à-dire que c'est un carton plein. Nous sommes enchantés par autant d'inscriptions !
- Le 21 octobre 2023, l'atelier « Sonnerie des cloches » se tiendra de 9h00 à 11h30. Si cette thématique vous touche, alors imaginez-vous : vous venez à 9h00, ici-même à l'auditoire de Vigner, et vous repartez à 11h30 avec une proposition concrète qui est remise au Conseil communal. Durant 2h30, en deux rounds, tout le monde pourra exprimer son ressenti, ses impressions sur la sonnerie des cloches, sur sa fréquence, et cetera. Il y aura une petite présentation de Monsieur Zweiacker, que je remercie, concernant l'historique de ces sonneries des cloches et leur fonction. Donc 2h30 pour débattre, pour s'écouter et trouver un consensus. Je vous encourage donc à participer, à vous inscrire. Les inscriptions sont ouvertes, elles se font sur le site de la commune de Saint-Blaise, par courriel ou par téléphone à l'Administration.
- Le 26 octobre 2023, dernier atelier, l'atelier « Être et rester mobile ». Celui-ci est peut-être plus accessible que le premier, qui était ouvert seulement aux personnes de 70 ans et plus, car là c'est ouvert à partir de 65 ans. Alors je n'ai pas statistiquement le nombre de personnes qui sont directement concernées par cet atelier, mais vous pouvez faire relai. C'est un atelier qui va être extrêmement intéressant parce qu'il sera fait en collaboration, d'une part avec les communes voisines, soit La Tène, Hauterive et Enges, et d'autre part il y aura des invités de la Police cantonale, de TransN, des CFF, qui seront là pendant environ trois heures. Donc pendant trois heures, ce sera un atelier en partie pour l'approche des plateformes numériques pour acheter des billets, puis un atelier pratique sur le quai de la gare ainsi qu'au TransN pour prendre les transports publics de façon sûre et savoir comment prendre un billet à un automate ou d'autres questions qui peuvent se poser. Le but est d'encourager la mobilité des aînés et de les rassurer sur certains points. Donc parlez-en autour de vous !

Je passe maintenant à une communication concernant une collaboration. La commune de Saint-Blaise et le Service cantonal de Santé publique soutiennent un cours qui s'appelle « Session Seniors », qui aura lieu au Centre de santé Holys, les jeudis à partir du 26 octobre, à 14h00. Ce

cours sera axé sur la mobilité, l'équilibre et la prévention contre les chutes. Il est gratuit, sur une fréquence de cinq jeudis à la suite, et les places sont comptées, donc si des personnes dans votre entourage souhaitent s'inscrire, cela se fait via le site internet du Centre Holys, soit centre-holys.ch.

Au niveau sécurité, petite information concernant les horodateurs qui sont en place au port. Vous avez voté le crédit au mois de mai, ils ont donc été installés au mois de juillet. Les usagers sont contents, notre ASP également, cela lui facilite le travail et lui fait gagner du temps, ce qui lui permet d'être présent à d'autres endroits du village ou à d'autres tâches. Les vignettes annuelles, point sur lequel vous avez aussi voté, sont en voie de dématérialisation. Une information sera faite cet automne par la commune pour les usagers, afin de savoir comment ils devront s'y prendre pour avoir leur vignette à partir de 2024.

Sécurité toujours, je vous informe qu'il y aura des exercices d'évacuation, pas tout de suite, mais ici-même et dans les autres bâtiments de Vigner. C'est un complexe scolaire, la sécurité est importante. Nous sommes en train de finaliser les préparatifs, certain-e-s enseignant-e-s suivent une formation supplémentaire pour être en relai PERCOPI, pour ceux qui connaissent, pour savoir comment réagir en cas d'évacuation. Les exercices auront lieu cet automne, je ne vais pas vous donner les dates, elles ne seront pas communiquées pour avoir un effet de surprise.

Je termine avec un tout petit projet, pour lequel j'ai du plaisir à vous en toucher un mot. La commune a joué un rôle de relai entre deux acteurs privés de notre commune, soit entre la crèche et les appartements avec encadrements à la Musinière. En les mettant en contact, ils se sont rencontrés et ils ont décidé de collaborer. Une rencontre a déjà eu lieu la semaine dernière, où des enfants ont passé un après-midi avec les résidents de ces appartements avec encadrements. Ce projet a été perçu positivement des deux côtés, donc ils ont décidé de renouveler l'expérience et ils vont vraisemblablement faire un Halloween ensemble !

Je vous remercie pour votre attention.

M. Roland Canonica (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Quelques informations, tout d'abord concernant les armoires du port. Vous avez vu que le chantier est là, mais qu'il ne bouge pas beaucoup. L'objectif de ce changement d'infrastructures était notamment de les surélever pour éviter de nouvelles inondations comme nous l'avions vécu il y a quelques années, avec interruption totale de l'alimentation électrique dans cette région. Normalement, cela devait se finir au printemps, mais avec tout ce qu'il se passe dans ce post-Covid, il y a des chaînes de logistique pour le matériel qui ont été coupées et il faut énormément de temps pour que les armoires arrivent. Donc c'est pour cela que nous avons du retard, pas nous directement, mais le fournisseur. Et plutôt que de faire des travaux de génie civil, parce qu'entre-temps il y a eu des constats qu'il fallait faire du génie civil sur une autre partie, puisque nous allons aussi renforcer l'armoire des manifestations, nous avons décidé de tout stopper en attendant que la belle saison soit passée et que nous puissions faire les travaux maintenant. Donc ces prochains jours, vous devriez voir la fin de ces travaux.

Concernant la station de pompage de Vigner. Je vais peut-être faire une brève mise en situation pour que ceux qui ne savent pas ce que signifie la station de pompage. Il faut savoir que c'est une station de pompage qui fournit une eau de qualité et dont toutes les infrastructures ou tous les investissements sont divisés entre La Tène et Saint-Blaise. Par contre, tout ce qui est « frais d'exploitation », ce sera en fonction de la consommation. Actuellement, la Commune de Saint-Blaise consomme extrêmement peu d'eau de Vigner, puisque nous avons également le Ruau, donc nous sommes dans une situation extrêmement favorable. Le Canton, en relation avec les problèmes d'électricité de l'année dernière, a écrit en disant qu'il fallait envisager d'améliorer la situation de consommation électrique de cette station de pompage. En parallèle, nous nous sommes posé la question d'étudier la possibilité de mettre des ultra-violets (UV), ce qui garantit une qualité de l'eau encore meilleure. Après avoir fait appel à un spécialiste, celui-ci nous a dit que c'était très bien d'avoir voulu mettre des UV, mais qu'avant il y aurait beaucoup d'autres choses qui devraient être faites sur

ces installations-là, afin de les mettre en conformité selon les nouvelles règles et surtout d'assainir quelque peu une station qui n'a plus été assainie depuis quelques années déjà. Donc ne vous émouvez pas si vous recevez ou voyez passer prochainement un rapport concernant cette station de pompage.

Petite information aussi concernant l'eau. Je ne sais pas si vous allez regarder de temps en temps le Ruau. Vous avez vu qu'il est à l'étiage, donc maintenant nous ne pouvons plus pomper dans le Ruau, enfin il faut voir avec l'eau que nous avons reçu ces derniers jours. Mais nous devons également, pour la Commune de Saint-Blaise, pomper à la station de pompage de Vigner. Par contre, si vous avez une fois l'intérêt de savoir ce qu'il se passe au niveau du réseau hydraulique de Saint-Blaise, je suis à disposition.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Un mot sur l'avancement des travaux de la révision du PAL. Notre mandataire avance dans l'élaboration de trois documents principaux, soit le plan des zones, le règlement à proprement dit et le rapport explicatif. C'est-à-dire que nous entrons maintenant dans le concret, ce qui provoquera assurément quelques tensions qu'il faudra, bien sûr, résoudre. Le travail se fait en utilisant le résultat des ateliers de la CRPAL qui ont eu lieu jusqu'à présent. Il y aura un atelier ou une séance de restitution à la CRPAL, de la manière dont les discussions des ateliers ont été intégrées dans les trois documents que je viens de mentionner. En parallèle, il y a des études sectorielles qui se déroulent. Deux sont finies, une concernant la zone de la poste, vous le savez depuis longtemps, elle est terminée, et nous avons terminé maintenant l'étude sectorielle concernant la zone des Fourmillères, l'entrée est de Saint-Blaise. Nous lançons maintenant l'étude sectorielle que nous avons appelé « Village-Gare-Lac », qui va s'étendre de la boucle TN jusqu'à la frontière avec Hauterive, en passant par la gare BLS et le Chemin de la Plage. C'est une étude importante et nous nous réjouissons d'avoir le résultat de cette étude-là, car c'est une zone importante du village.

Il y aura cet atelier de restitution à la CRPAL, il y aura vraisemblablement encore un voir deux autres ateliers de la CRPAL. Ensuite, des éléments importants : il y aura une séance avec le Conseil communal, une journée ou un après-midi complet, pour que le Conseil communal puisse s'approprier l'ensemble des enjeux de ce qui vous sera présenté. Nous avons l'obligation de faire une séance d'information publique, qui sera faite soit à la fin de cette année soit au début de l'année prochaine. Et enfin, le document sera remis au SAT, avant qu'il ne vous soit soumis. Il y a une question du PLR et de l'Entente concernant ce point, j'y reviendrai toute à l'heure, ainsi que sur les enjeux et sur la question qui a été posée concernant les délais.

Pour le reste des informations que je souhaite vous transmettre, je profiterai des questions que vous allez poser pour y répondre.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je serai court dans mes communications aussi, parce que j'ai une ou deux questions qui me concernent et qui viendront ensuite de la part des groupes, notamment concernant le Ruau, donc j'y répondrai au fur et à mesure.

Communication, ou non communication, au niveau de la RC5 : le dossier n'a pas beaucoup avancé. J'aurai une séance lundi prochain et je pourrai vous tenir au courant de l'avancement de ce projet. Au vu de nos finances, je ne suis pas très pressé que l'on revienne avec une demande de crédit pour la réfection de cette route. Néanmoins, étant donné que cela dépend également de Neuchâtel, d'Hauterive et de Saint-Blaise, je pense qu'à un moment donné nous devrons aller de l'avant, mais je vous tiendrai au courant.

En ce qui concerne le temple : vous l'avez vu, il commence à avoir fier allure. Nous allons attaquer maintenant les extérieurs : les murs extérieurs sont quasiment terminés, les arbres vont être plantés en novembre, paraît-il que c'est la bonne saison pour planter des arbres, et puis le parvis va également être fait un peu près à cette période-là. Et nous avons décidé, d'un commun accord avec la commune d'Hauterive, de commencer l'intérieur au printemps prochain, de ne pas attendre deux à trois ans pour avoir une solution de chauffage. Il y avait un chauffage provisoire momentanément dans le temple, mais il était préférable que nous commencions les travaux, que nous les enchaînions directement. Donc ce sera des travaux qui vont être conséquents pendant plusieurs mois et qui vont nécessiter la fermeture du temple à toutes manifestations. Nous avons déjà eu des contacts lors d'une réunion de la Commission du temple, où je dois regretter que, à part le représentant des utilisateurs, il n'y avait aucun conseiller général de Saint-Blaise qui était présent, seuls les conseillers d'Hauterive étaient présents, ce que je peux fortement déplorer. Merci Philippe d'avoir été présent. Donc l'église est au courant, il faudra effectivement que nous trouvions une solution pour les cultes du dimanche matin.

Une bonne nouvelle : le clocher va retrouver son coq et sa croix, tout cela lundi prochain dans l'après-midi, où là, enfin, notre bâtiment va retrouver son aspect antérieur avec un coq tout beau, tout neuf, tout doré ! Donc lundi, à partir de 15 h vraisemblablement, le temple va retrouver son coq.

8. Motions et propositions

Aucune prise de parole.

9. Interpellations et questions

Le président donne la parole au Conseil général.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Juste pour établir le contexte : nous avons reçu un certain nombre de questions sur différents sujets de la part du public, donc ne vous étonnez pas si certaines de ces questions auraient pu être répondues assez facilement par les membres des commissions. Mais comme ils ne sont parfois pas autorisés à tout raconter, ces questions se posent.

Il y a un groupe de questions qui concernent le projet de la Rive-de-l'Herbe. Combien, du crédit de CHF 4'600'000.00, a déjà été engagé à ce jour ? Est-ce que ce crédit-là est encore suffisant au vu du renchérissement ?

Une autre question plus en détails : comme le Groupe E passe, avec son réseau de chaleur, à côté de la Rive-de-l'Herbe, il semblerait logique et économique d'y raccorder le bâtiment : est-ce prévu ? Aussi, au vu des canicules qui se répètent chaque année, qu'en est-il du refroidissement des locaux des médecins ?

Est-ce que le Conseil communal a des engagements écrits, ou au moins des lettres d'intention, des médecins et d'autres locataires potentiels ?

Dernière question : est-ce qu'une vente du bâtiment et de sa parcelle a-t-elle été envisagée en alternative ?

M. Nicolas Bornand (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Une question du PLR concernant la Rive-de-l'Herbe. Effectivement, sur la base de bruits insistants dans le village, il semblerait que les médecins à la base du projet médical à Saint-Blaise s'orientent sur un développement de projet identique à La Tène, d'où les questions suivantes :

Qu'en est-il du projet de Saint-Blaise ?

Sachant que nos communes sont en phase de fusion, est-ce que le Conseil communal a été mis au courant du projet du cabinet médical de La Tène ?

Quels sont les coûts d'ores et déjà dépensés dans le cadre de ce projet ? D'autres coûts sont-ils envisagés avant la concrétisation du projet ?

En cas de non concrétisation de ce projet, le Conseil communal s'est-il penché sur un plan B ? Si oui, lequel ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour rappel, nous avons établi un devis général à plus ou moins dix pourcent qui date de décembre 2021. Le poste principal de ce devis, qui a été sollicité depuis le début des études, est celui des honoraires d'architecte, d'ingénieur et de spécialiste. Le poste de ce devis se monte à CHF 600'520.00. Comme vous avez pu le voir dans les comptes 2022, les dépenses sur ce poste n'ont pas beaucoup évolué depuis mi-2022 et sont actuellement de l'ordre de CHF 330'000.00. Nous sommes donc dans la cible à ce stade. Cependant, et comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, le blocage du projet pendant plus d'une année, par une opposition finalement jugée irrecevable et mal fondée sur tous les points soulevés, a provoqué des dégâts. Si le noyau de départ des deux dames médecins est toujours présent, renforcé par l'arrivée d'un jeune généraliste, d'autres médecins ont quitté le projet, en particulier, malheureusement, une pédiatre, spécialité rare et très recherchée. Il a fallu en conséquence revoir l'ensemble du projet avec de nouveaux acteurs, en particulier un dentiste et une physiothérapeute, redéfinir et revérifier le concept feu ainsi que les bases pour les appels d'offre. Ce travail est maintenant à bout touchant, de sorte que nous prévoyons de lancer les appels d'offre cet automne.

Concernant la lutte contre les canicules : nous avons décidé de rafraîchir les locaux de la Rive-de-l'Herbe avec la production de froid des collèges de Vigner. Le spécialiste a confirmé la faisabilité de cette solution et elle sera également mise en soumission afin d'en connaître le prix. Effectivement, en discutant avec les médecins et en ayant vécu ce que vous avez tous vécu cet été, nous nous rendons compte que, pour des bâtiments de cet ordre-là, il est nécessaire de prévoir un rafraîchissement. Mais je rappelle qu'avec des stores extérieurs, avec l'épaisseur des murs, théoriquement, les moments de surchauffe sont censés être acceptable. C'est-à-dire que les normes disent que s'il y a tant d'heures de surchauffe dans certains endroits par année, c'est acceptable. Je pense qu'il faudra s'habituer à avoir toujours un petit peu plus chaud, nous ne pourrions pas avoir partout des climatisations ou des rafraîchissements. Là nous faisons un rafraîchissement, et non pas une climatisation. Il va de soi que cet ajout, donc d'un système de rafraîchissement depuis les collèges de Vigner, alourdira le devis, mais il semble peu réaliste de ne pas prévoir un tel équipement pour un centre médical. La liaison aux collèges de Vigner pour l'alimentation de froid ira de pair avec la liaison pour l'alimentation de chauffage. Ceci permettra également d'optimiser encore mieux le chauffage à distance des collèges.

Concernant le raccordement au projet de cadre du Groupe E, l'horizon annoncé est actuellement de 2026 au plus tôt, soit deux ans après la mise en service souhaitée du centre médical. Par ailleurs et c'est un avis personnel, la maîtrise des énergies devraient restée en mains communales et non cédée corps et âme à une société recherchant le profit, qu'elle soit paraétatique ou non. Nous irons donc de l'avant avec le cadre communal pour ces raisons principales.

Nous avons plusieurs écrits du groupe de base des médecins qui confirment leur intérêt à poursuivre le projet. Des écrits datant d'il y a deux ans et de la fin de l'année passée. Nous avons surtout une relation suffisamment saine et directe pour que la confiance réciproque permette d'avancer plutôt sereinement. Nous pourrions remarquer malgré cela que le projet reste difficile et qu'il faudra finalement trouver une situation gagnant-gagnant avant de lancer effectivement les travaux. Sur ce point, je vous informe que, n'ayant pas trouvé suffisamment de compétences dans l'administration ou l'exécutif communal, j'ai proposé à celui-ci de mandater une entreprise d'appui au maître de l'ouvrage pour l'élaboration d'un modèle d'affaire. Ce modèle est en cours d'élaboration et servira au Conseil communal pour la négociation des loyers, le mois prochain vraisemblablement.

Pour ce qui concerne le plan B : le Conseil communal fourmille d'idées, comme d'habitude. La toute dernière que nous avons évoquée, uniquement pour être complet, consiste à vendre le bâtiment. En attendant, le Conseil communal se concentre complètement sur le plan A, avec le groupe de médecins, dentiste et physiothérapeute actuel, en cherchant avec énergie et optimisme à le mettre en œuvre. Les délais sont courts, puisqu'il est prévu de commencer les travaux à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Enfin, concernant les bruits insistants dans le village : nous entendons ces bruits et en connaissons en partie les raisons. Il y a plusieurs bruits. Pour être courts, parce que nous ne souhaitons pas entrer dans ce genre de discussion, une des médecins, dont le père possède un appartement ou un immeuble à La Tène a décidé de créer quelques postes de médecins, qui n'ont rien à voir avec un centre médical comme celui de la Rive-de-l'Herbe. Nous sommes au courant de cela, aussi bien par Madame Balmelli, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, qui reste dans le groupe des médecins principaux de la Rive-de-l'Herbe et aussi par la Commune, puisque ces informations nous ont été transmises aussi par la commune. Il y a beaucoup d'autres bruits dans le cadre du projet de la Rive-de-l'Herbe, avec les relations que nous entretenons actuellement avec les médecins. Nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu de brasser plus ces bruits, aussi insistants soient-ils.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les nombreuses questions ont suscité ces nombreuses réponses, que vous pourrez relire en toute tranquillité dans le PV à venir de notre séance de ce soir.

M. Thomas Overstolz (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'ai quelques questions concernant les Chauderons :

Où en est le projet de construction des Chauderons ?

Est-ce que la définition des travaux, qui était prévue dans le crédit des infrastructures, est toujours valable à ce jour ?

En rapport possible avec cela, le rapport sur les dangers des crues du Ruau, demandé à plusieurs reprises, est-il maintenant disponible ? Est-ce qu'il est pris en compte pour la révision du PAL ?

Est-ce que cette étude a pris en compte les eaux supplémentaires qui viendraient des Chauderons, respectivement de la réalisation du PGEE4 ?

Quel danger ces eaux supplémentaires présentent-elles pour le bas du village lors des pluies torrentielles ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme vous le savez, pour le projet des Chauderons, deux promoteurs sont à la manœuvre. Le premier promoteur réalisera les trois blocs d'habitation situés en est de la parcelle et qui contiennent quarante-neuf logements. Ce promoteur déposera une demande de permis de construire dans les mois à venir, cette année encore peut-être. Il planche actuellement sur le concept du trafic de chantier, sous notre surveillance, qui aura l'interdiction, vous vous en souvenez, de passer par le chemin des Rochettes et qui devra passer par le Villaret.

Le second promoteur réalisera les huit villas doubles situées sur la partie ouest de la parcelle. Son projet est moins avancé et nous n'avons à ce jour pas de planning de son intervention. Il devra cependant participer à la réalisation du chemin public qui bordera la parcelle au nord et à l'ouest. Il participera également à la réalisation du bouclage électrique ouest-est et à la mise en place des conduites d'évacuation des eaux.

Pour répondre à la question concernant les travaux, ils sont effectivement toujours d'actualité tels qu'ils sont décrits dans le rapport lié au crédit que vous avez voté pour ces travaux, y compris la répartition entre promoteurs et commune. En travaux préalables, le chemin des Rochettes sera réaménagé dès le début de l'année prochaine, comme les promoteurs et la commune s'y étaient engagés. De même, la commune et les propriétaires de « En Vuidegrange » se sont mis d'accord sur les modalités de réalisation des conduites pour la mesure de séparation des eaux dans ce chemin, les travaux auront également lieu l'année prochaine.

Concernant le rapport sur les dangers des crues du Ruau : avec mon collègue, M. Claude Guinand, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs, aussi avec le SPCH, pour cette étude, qui est désormais terminée. La situation est la suivante : ce rapport fait un certain nombre de propositions, qui doivent encore passer maintenant dans les services du SPCH. Il y a des propositions intéressantes, assez chères, de fortes subventions, mais le SPCH doit se prononcer sur ces propositions-là et, sauf avis contraire de mon collègue, tant que ce retour du SPCH et des services ne nous sera pas donné, nous n'allons pas publier ce rapport.

Concernant le rapport de ces dangers du Ruau avec la révision du PAL : comme défini dans l'avant-projet de révision du PAL, ce rapport est listé dans les études complémentaires à la révision du PAL. C'est donc un document que nous devons établir, c'est aussi pour cela que nous l'avons fait, et il fera partie intégrante du PAL, avec les mesures éventuellement intégrées dans le PAL lui-même.

Le réseau des eaux usées, à l'aval des Chauderons, a été vérifié et il a la capacité de les reprendre, ces eaux usées. Quant aux eaux de ruissellement, le constructeur a l'obligation de chercher à les infiltrer sur place, ce qui semble très difficile en raison de la nature rocheuse des sols. Une solution avec bassin de rétention, qui peut aussi être constitué par les toitures elles-mêmes, c'est-à-dire que nous laissons l'eau monter sur les toitures avant de les évacuer de manière à ce que toute l'eau ne vienne pas en même temps, est à l'étude pour régler cette question. Mais franchement, ce n'est pas la construction de certains bâtiments aux Chauderons qui va changer le régime des eaux dans le bas du village... Je n'ai pas très bien compris la question mais j'y réponds de cette manière. Dans la partie haute, le PGEE est déjà fait en séparatif dans le chemin des Rochettes et dans le chemin « En Vuidegrange » il doit être fait maintenant. C'est clair que, comme toujours, nous profitons des travaux, y compris les travaux de la RC 2185, pour finaliser les tronçons où le séparatif n'est pas mis en place.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Juste un ou deux compléments, même si tout ce qu'a dit M. Alain Jeanneret est complètement exact. Nous allons relancer les services concernés à l'Etat, pour essayer d'avancer un tout petit peu des réunions.

Une des conclusions quand même qui ressort de ce rapport est que Saint-Blaise n'est pas Cressier, parce que nous n'avons pas les pentes que Cressier a et, avec quelques mesures préparatoires,

nous pourrions éviter de graves dangers. Qu'a pris comme mesure la Commune de Saint-Blaise ? Notre voirie va voir en amont du Ruau pour éviter les amoncellements de branchages, de cailloux, et cetera, qui sont les causes principales. Parce que ce déversement d'objets non désirés, des troncs ou des branches qui bouchent le tout, crée ensuite des gros dégâts.

Pour ceux qui vont se balader dans le village ces jours : allez derrière « l'Eau Forte », au Ruau, et vous verrez les travaux qui sont entrepris essentiellement par l'Etat de Neuchâtel, puisque l'entretien du Ruau revient à l'Etat de Neuchâtel avec l'aide de la commune. Vous serez impressionnés par les mètres cubes de gravas et de chenils qui encombraient le Ruau. Le canal est revenu à son niveau antérieur d'il y a quarante ans, vraisemblablement parce qu'il y a quarante ans qu'il n'a pas été curé de manière convenable et complète. Aujourd'hui, ils y vont avec des machines puissantes, ce qui crée effectivement quelques problèmes dans le coin, mais allez voir, car j'ai été impressionné l'autre jour par la chute qui va plus bas, tout a disparu. Ils vont continuer, maintenant ils sont à peu près à la Roue du Moulin, puis ils vont continuer jusqu'en bas pour, qu'en cas de fortes pluies, le canal du Ruau puisse absorber ces excédents. Et ça, c'est déjà une bonne chose ! Donc, c'est déjà ce qu'a entrepris la commune. Ensuite, naturellement, comme l'a dit très justement M. Alain Jeanneret, les scénarios proposés par BG, le bureau d'ingénieur spécialisé, proposent plusieurs solutions. Mais la solution qui pourrait être retenue est une solution très onéreuse, aussi pour la commune, et également pour l'Etat, donc il faut que nous retracions encore tout cela avant que nous puissions rendre le rapport public et pour arriver à des conclusions qui tiennent la route. Encore un petit peu de patience, nous allons y arriver.

M. David Guenin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La question concerne l'établissement du règlement d'installation des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'ancienne localité. Il semblerait que le mandataire a fait des propositions concrètes et intéressantes, qu'est-ce qui empêche à ce jour l'établissement de ce fameux règlement ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Alors effectivement, le règlement n'est pas encore disponible, rien n'empêche sa réalisation, sauf le temps, les capacités, la complexité. Parce que je rappelle que les travaux de la commission ad hoc, qui a siégée quatre fois entre septembre 2022 et 2023, a effectivement abouti sur un rapport final, qui donne des bases au Conseil communal. Mais j'ai eu l'occasion de le dire, quand nous avons fait la séance commune des quatre commissions (CFG, CU, CRPAL et CEL) le 28 juin dernier, c'est à la commune maintenant de choisir le degré de protection qu'elle veut mettre entre l'énergie et la protection du patrimoine. Le résultat principal est que la commune n'interdira pas les panneaux photovoltaïques ou solaires. Cela aurait pu être une option, certaines communes le font.

Plusieurs communes sont au même stade que nous, voire légèrement avancées, je pense à Milvignes, à Val-de-Travers, à La Chaux-de-Fonds : ils ont des règlements qui sont par certains aspects similaires, par d'autres aspects assez différents, mais il faudra encore un certain temps au Conseil communal pour rédiger un règlement sur cette question.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons aussi presque la même question sur la problématique de l'interdiction des panneaux photovoltaïques. Je me permets de réagir quand on nous répond « un certain temps » alors que, je peux quand même le rappeler, le président du Conseil communal avait promis une conclusion je crois pour cet été environ. Il y a donc quand même un petit flottement qui va se passer concernant

certaines personnes qui sont intéressées par cela... Par exemple, que peut-il se passer aujourd'hui pour des bâtiments, disons presque neufs ou en tout cas pas protégés historiquement, mais qui sont dans la zone d'ancienne localité ? Il y a un flou à mon avis à ce niveau-là.

Je reviens avec d'autres questions qui sont plutôt en rapport avec la révision du PAL et l'aménagement du village. Les gens savent qu'il y a une fusion en marche, ils savent qu'il y a des PAL qui se font, ils se posent la question de savoir si les PAL des quatre communes seront terminés à temps ? Et ensuite, comment seront-ils fusionnés dans la nouvelle commune ? Est-ce qu'un montant ou des études sont déjà prévus à cet effet ?

Des questions qui reviennent, toujours concernant les boutisses au centre du village, qui semblent toujours souffrir de ce que certains experts appellent, j'ai appris un mot, le dégravillonnage, qui voudrait dire que le gravier s'en va. On nous rapporte qu'il y a même eu quelques dommages à des talons portés par des dames qui se trouvaient à passer par là. Y a-t-il quelques espoirs d'avoir un entretien satisfaisant un jour ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour rappel, la Confédération demande que les communes aient présenté leur PAL révisé à leur législatif respectif avant le 24 février 2024. Pour rappel aussi, la révision des PAL a commencé avant les réflexions sur les fusions dont nous parlons actuellement. Il aurait été illusoire de lier la révision des PAL à un projet de fusion qui semble vouloir aboutir, nous en sommes tous conscients, mais à l'époque, nous ne pouvions pas le savoir.

Avant cette date du 24 février 2024, qui est donc fixée par la Confédération, les PAL auront dû être révisés, évidemment, ils auront dû être approuvés par les exécutifs, ils auront dû être présentés en séance publique, ils auront dû être soumis au Département du Développement Territorial et de l'Environnement (DDTE), et enfin ils auront dû être sanctionnés par le conseiller d'Etat en charge. Une fois ces étapes franchies, nous pourrions venir devant le Conseil général pour déposer le PAL, et c'est cela qui constitue la date officielle du 24 février mentionné par la Confédération. Il faut savoir que les législatifs peuvent refuser le PAL, ce que nous n'arrivons pas à envisager, car cela voudrait dire que nous avons mal travaillé en amont. Et naturellement, après, ces PAL sont mis à l'enquête et là il y a quelques années de discussions qui vont s'ouvrir jusqu'à ce que le PAL entre en vigueur.

Où en est Saint-Blaise ? En principe nous terminerons la révision de notre PAL à la fin de l'année ou au début 2024, y compris l'approbation de l'Exécutif et la présentation en séance publique. Sachant qu'il faudra plusieurs mois au DDTE pour étudier les dossiers que nous leur remettrons, il est donc certain que la date du 24 février ne doit pas être tenue. D'autant plus que les communes qui doivent dézoner de grandes surfaces, ce qui n'est pas le cas de Saint-Blaise, mais de Val-de-Travers par exemple, seront prioritaires dans le traitement des dossiers pour des questions de subventions fédérales. Toutes les communes sont dans la même situation à l'exception de quelques-unes. Le mot d'ordre dans le canton est de faire semblant que tout est OK, la position du Conseil d'Etat étant de dire que les communes sont seules responsables de ces retards et que beaucoup de mandataires ne livreraient pas la qualité requise. Nous laissons la responsabilité de ces appréciations au Conseil d'Etat et nous vous rassurons quant à la qualité des mandataires que nous avons mandatés, que nous trouvons tout à fait satisfaisant. Il faut mentionner encore les élections communales qui viennent se superposer à ce calendrier. Si Laténa voit le jour, les autorités en place resteront en fonction jusqu'à fin 2024, ce qui devrait leur permettre de faire passer les PAL devant les législatifs durant l'année 2024. Si Laténa échoue, de nouvelles autorités prendront la relève en juin 2024, ce qui risque de retarder encore le passage des PAL devant les législatifs.

Autrement dit, l'important pour moi : tous ces délais, toutes ces échéances administratives sont là, mais le principe de réalité fait que tout le monde travaille, cela avance, cela avance bien et nous arriverons quand nous arriverons.

Concernant la fusion, si Laténa voit le jour, il n'y aura pas fusion des PAL, mais la commune traitera les quatre parties de son territoire selon chacun des quatre plans en vigueur puisqu'en fait, il y a une délimitation géographique évidente et claire. Chaque partie des quatre territoires qui correspondent aux anciennes communes aura son PAL. Cela ne posera en principe pas de problème majeur, à l'image des communes qui sont desservies par plusieurs gestionnaires de réseaux électriques avec des tarifs différentiels selon les zones. Ce sont des choses qui arrivent et qui arrivent aussi dans l'aménagement du territoire. Les autorités de Laténa décideront si un travail de fusion est utile, voire s'il est juridiquement possible, puisque nous avons vu tout le processus juridique qui mène à l'approbation d'un PAL, pour le remodifier nous recommençons à zéro, ce qui n'est pas forcément possible. Il n'y a donc pas de montant prévu pour l'hypothétique fusion des quatre plans de l'aménagement local.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Afin de répondre complétement aux questions posées par M. Lorenzo Zago : concernant le dégravillonnage, c'est un terme que j'ignorais aussi. Ces fameuses boutisses, ça fait un moment que nous n'en avons pas parlé ici, il fallait qu'on y revienne. Donc concernant ce fameux dégravillonnage, nous sommes en train de l'étudier et un test vient d'être fait dans la pente qui est juste en dessus ou en dessous de « Wine More Time », c'est là que le gravillon part. Et dans tout le centre du village, où nous le voyons aussi, au bout d'un moment soit les gravillons se tassent, soit ils s'en vont, créant ainsi des surfaces effectivement où il est possible que les dames qui portent des talons s'accrochent. Mettez des talons plats ou des baskets, ce sera plus simple.

Nous sommes donc en train d'étudier un nouveau mélange, parce que jusqu'à aujourd'hui, nous nous contentions de mettre du sable ou du gravillon sans rien. Mais désormais nous sommes en train d'étudier de mettre un tout petit peu de ciment et de faire un mélange sable et ciment, afin que cela tienne et que l'on puisse avoir une surface qui soit la plus égale possible, pour éviter ces aspérités qui rendent la marche pas très agréable, il faut le constater. En ce qui concerne l'entretien, ce dernier est fait régulièrement par notre voirie. Tous les jours, il y a un homme de la voirie qui passe pour enlever les mégots, respectivement toutes les incivilités que les gens laissent traîner malheureusement dans ces interstices, et c'est un travail dont on se passerait bien.

Je dirai que ce n'est pas une priorité du Conseil communal, mais néanmoins l'entretien de ces boutisses nous tient à cœur et nous allons tenter de choisir la meilleure période dans l'année pour recharger toutes ces boutisses.

M. Olivier Blanchoud (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Georges Haldas dans sa légende du football, raconte qu'à la sortie des charmes du Servette, les ouvriers se retrouvaient au bistrot... pas pour discuter, mais pour raconter et revivre chacun à son tour le match qu'il a vécu. A son tour, au risque de vous ennuyer 4 minutes, le groupe socialiste enthousiaste souhaite revivre son match, vous en faire part, et poser sa question après que M. Pierre Schmid ait déjà raconté le sien !

Il y a un dégagement aux 5 mètres, le 5 juillet. C'est une longue balle, envoyée par un joli hasard par l'Association Suisse de football, que récupère le défenseur central, notre président du FC St-Blaise.

Et on le sait, il ne suffit pas de recevoir un ballon pour qu'un bon usage en soit fait ! Courageux, notre capitaine engage le mouvement, il s'appuie sur ses demis et le cuir circule entre la commune, la voirie, l'administration, les ASP des communes alentours se ralliant à notre ASP, la cellule anti-hooligan de la Police neuchâteloise, les clubs supporters. Et l'action se construit et remonte le terrain

dans un état d'esprit marqué par une motivation sans faille. La presse, les villageois s'interrogent, mais la balle est toujours en possession de NOS bleus et grenats !

Intelligemment, par une succession de passes de remise, en toute limpidité, sans dribbling douteux, debout, sans simulation, le ballon est remonté à l'orée des 16 mètres.

Le groupe formé de plus de 100 bénévoles doit maintenant concrétiser ! Et c'est ce qui se passe le samedi 20 août à la 15^e minutes de jeu ! Goal, contre le grand Bâle, qui exprimera quelques jours plus tard dans son stade mythique de St-Jaques face à Zurich, sur une grande banderole, ses remerciements pour l'accueil qui leur a été réservé dans notre petit écrin des Fourches.

Le Groupe socialiste a beaucoup aimé cette partie qui s'est jouée en parallèle de la 32^e de finale de la Coupe de Suisse et ceci en toute intelligence, et qui nous amène joie ET a donné de la joie à la Suisse romande qui aujourd'hui sait que « Ici c'est Saint-Blaise ».

Il souhaite également remercier M. Benjamin Jaggi et tous ses relais pour le courage et la ténacité dans la conduite de ce projet.

La question : et si c'était à refaire ?

M. Pierre Schmid (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Merci pour l'intervention, c'était excellent !

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Difficile de poser une question après le reportage d'Olivier Blanchoud, qui nous a rappelé les grands multiplex à la Radio suisse romande des années 70. Olivier n'a pas fait preuve de fair-play ! Sa question aurait dû être la dernière de cette soirée du Conseil général, car avec nos deux questions, nous craignons de casser l'ambiance !

Voici nos deux questions :

- Quel est le coût final des collèges de Vigner ?*
- La demande de dédommagement a-t-elle été déposée auprès de l'éorén en ce qui concerne le crédit complémentaire de CHF 716'000.00 accordé en date du 15 décembre 2022 ? Si non, est-il envisagé de le faire en vue de la séance de l'éorén du 18 octobre 2023 ?*

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je me permets de lire la question de l'Entente qui est la même : « Les comptes finaux des collèges de Vigner sont-ils disponibles ? Si non, quelle projection à ce jour ? ». Je répondrai aux deux questions en même temps.

Les éléments de bouclage du projet sont en effet pratiquement terminés. Il s'agit principalement des dossiers de révision des ouvrages, les plans révisés, les garanties, les dossiers d'exploitation. La seule chose qu'il manque pour ces dossiers de révision des ouvrages c'est le label minergie, le papier officiel, pour le bâtiment V. Il s'agit aussi de la facture finale : toutes les factures sont désormais rentrées et la facture finale sera remise à la Commune à la fin du mois, pour contrôle final

de notre part. Il s'agit effectivement encore de la répartition entre les ouvrages communaux d'une part et l'éorén d'autre part. Ces répartitions sont à bout touchant et seront également remises à la Commune à la fin du mois pour contrôle final de notre part. Ces éléments seront ensuite présentés à l'éorén qui les attend vraisemblablement après la séance, que je ne connaissais pas, prévue le 18 octobre.

Concernant la projection à ce jour, deux éléments sont à évoquer. Par rapport au décompte quasi final, annoncé fin 2022 au Conseil général, une erreur dans le décompte des architectes a été décelée par ceux-ci, dans le report d'une taxe communale semble-t-il. Ce report va malheureusement dans le mauvais sens, mais l'analyse est encore en cours. Deuxième élément, nous avons finalement dû entrer en conflit avec une entreprise avec laquelle nous étions en tractation depuis longtemps, en raison de mauvaises prestations effectuées. Le litige porte sur une somme conséquente, et il est probable que le dénouement de cette affaire prenne encore plusieurs mois. Mais cela n'empêchera pas de finaliser l'ensemble du dossier, ce point-là restant vraisemblablement encore ouvert pendant quelques temps.

Je suis conscient que vous vous attendiez à quelque chose de plus précis, le Conseil communal présentera le bouclage final des comptes des collèges de Vigner et le détail des deux points évoqués ci-dessus à l'une des prochaines Commissions financières et de gestion, puis au Conseil général, dans tous les cas avant la fin de l'année.

La parole n'étant plus demandée, **le président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général est agendée au jeudi 2 novembre 2023 à 19h30.

La séance est levée à 21h21.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président

La secrétaire suppléante



Yann Chalon



Cinzia Generoso Bornand